

# Rapport

présenté par Monsieur Sandbier, Président du Conseil d'Administration  
à l'Assemblée générale des Actionnaires  
du 27 Janvier 1858.

Messieurs

L'année 1857, dont nous avons l'honneur de Vous rendre compte, a été marquée par une crise intense, qui, venue des Etats-Unis d'Amérique, s'est répandue sur presque toute l'Europe, mais dont la France a été touchée faiblement grâce à l'attitude ferme & prudente de son commerce.

Cet état de choses n'a pas été contraire aux intérêts du Comptoir d'Escompte qui a encore une fois obtenu des résultats satisfaisants, malgré quelques sinistres amenuis par cette soif intempestive de fortune rapide cherchée plutôt dans les chances incertaines & coupables du jeu de la bourse que dans les ressources d'un travail probe, intelligent & perséverant, qui concilie toujours l'estime publique, lors même que la fortune capricieuse habite nos effets, ou bien ils sont la conséquence d'entreprises fondées sur des bases trop peu solides, que le moindre choc nient d'occurir & ébranler.

Toutefois nous ferons observer dès à présent que les effets tombés en souffrance ne présenteront, in définitive qu'une faible partie ; on a même l'espoir qu'ils pourront être recouvrés en grande partie, sinon en totalité. Quoiqu'il en soit la moitié de leur valeur nominale a été déduite aux termes de l'art. 24 des Statuts, du montant des bénéfices de l'année, ainsi qu'il sera établi ci-après.

Leurs observé nous allons résumer les opérations du Comptoir pendant l'année expirée.

Le chiffre des opérations de l'année s'est élevé à la somme de

F 29 259 730. 13, représenté par l'entier portefeuille de 55645 Effets.

Le chiffre total des effets escomptés est de

F 14 469 332. 56 & celui des effets remis en compte courant & à l'encaissement se porte à

F 14 790 397. 87

F 29 259 730. 13 Somme égale

les frais généraux qui sont de

F 332 47. 22. n'ont pas dépassé les limites fixées par le budget, malgré l'augmentation de quelques articles, tels que registres, contributions, amenuis par l'accroissement considérable des opérations du Comptoir & par l'élévation de l'impôt. Les bénéfices de l'année se sont élevés à

F. 853 77. 81. dont à déduire aux termes de l'art 24 des statuts  
1/2 la moitié de la valeur des effets en souffrance, s'élevant pour la totalité à la somme de F 25983. 40, ce pour

la moitié

F 44 991. 70 ; 2° pour le dividende obligatoire à donner aux actionnaires, soit 4% du capital réalisé, c'est à dire

F 44 991. 70 F 32000.-

F 40 386. 11. reste, à partager entre les actionnaires à titre de dividende complémentaire & le fonds de réserve, auquel il ne peut être attribué une quantité moindre que la moitié.

Le conseil a pensé qu'il était d'une bonne administration de profiter d'un année prospère pour doter largement le fonds de réserve ; en conséquence il Vous proposera Messieurs, de ne répartir aux actionnaires qu'une somme de 16 700 francs, soit 2%, à titre de dividende complémentaire & de porter le surplus des bénéfices soit

F 24 386. 11. au fonds de réserve, qui à ce moyen se trouvera accru à la somme de F 66 734. 11.

Les actionnaires recevront donc pour 1857, un dividende de 6%, dont ils ont déjà touché 2% ; ils auront encore à recevoir 4% pour solder de cet exercice.

Aux termes de l'art 29 des Statuts, il doit être procédé tous les ans au renouvellement du tiers du conseil d'administration & du conseil de l'assurance.

Les deux premières années il a été procédé par la voie du sort à la désignation des sortis de Messieurs les Administrateurs & l'assureur.

Aujourd'hui c'est le dernier tiers qui doit être renouvelé.

Les membres sortants sont

Mess. Sandbier

, Bock

, Emile Dollfus

, Dr Baumgartner

M. Mouchlin Schlumberger, assuré

z

Administrateurs

z

Il y aura en outre à pourvoir au renplacement pour le temps restant à courir de la gestion, de Mr. Ed<sup>r</sup>. Trapp, démissionnaire.

Le conseil Vous propose la réélection des membres sortants & la nomination de Mr. J. Mouchlin Dollfus, en remplacement de Mr. Trapp.

En suite du rapport qui précède nous avons l'honneur de Vous proposer

1: L'approbation du compte ci-dessus rendu ;

2: La fixation à 4%, soit 20<sup>r</sup> par action pour les dividendes obligatoires & complémentaires du 2<sup>e</sup> trimestre de 1857, lesquels seront payables à partir de demain ;

3: Enfin de voter par lots de scrutin, le renouvellement du tiers sortant du conseil d'Administration & du comité de l'assurance, ainsi que la nomination du remplaçant de Mr. Trapp.

Avant de passer à la discussion & à la délibération des propositions qui Vous sont soumises,

— 1851 November 27 —  
"J. Adolphus Gould, the subscriber,  
of New York, U.S.A.

*Quelle nuova fu studiata e sollecitata di Evidenti sostanziali, e perciò sarebbe  
di rado la Congettura; se poi avremo fatti undici, e tali moltiplicazioni le avremo già fatte  
avrà dunque d'individuare, forse l'individuo comune ad entrambe.*